

# Province de Québec

À une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 6 juin 2011, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents M. Mario Lessard, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard, M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absente : Mme Pierrette Payeur.

## **Ordre du jour de l'assemblée**

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 2 et 17 mai 2011.
3. Résultat du registre pour le règlement d'emprunt numéro 2011-01.
4. Résultat demande de soumissions pour le rechargement en gravier du bout du Rang 4.
5. Résultat demande de soumissions pour la fourniture d'un tracteur.
6. Résultat demande de soumissions pour diverses réparations de pavage dans les chemins municipaux.
7. Résultat demande de cotations pour le remplacement de la fournaise à la caserne.
8. Remplacement conduite de chauffage à l'édifice municipal.
9. Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.
10. Travaux suite à la tournée des chemins.
11. Droit de retrait de l'entente intermunicipale relative à la compétence pour la gestion des matières résiduelles.
12. Demande pour une nouvelle entrée charretière par M. Martin Caron.
13. Demande de la Cannebergière SENC pour l'achat d'une partie de la terre appartenant à M. Ronald Boucher.
14. Acceptation du Comité Famille-Aînés.
15. Remplacement par intérim de Mme Pierrette Payeur à titre de répondante du Comité Famille-Aînés.
16. Changement de lames marteau pour faucheuse.
17. Période de questions de l'assistance.
18. Demande d'appui de la Maison du CLDI de l'Érable.
19. Lignage des chemins municipaux. (Rang Scott, Rang 4, Rang 8 ouest...)
20. Offre de service concernant le remboursement de la TPS et de la TVQ.
21. Inscription au congrès de la FQM, les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2011.
22. Horaire du bureau municipal pour juin-juillet et août.
23. Participation du maire à la Soirée Hommage 12-18.
24. Transfert de 2 000 \$ au service de Loisirs.
25. Autorisation d'achat de fleurs pour l'embellissement de la municipalité.
26. Demande d'autorisation pour un permis de boisson par le Comité de la tire de tracteurs.
27. Transfert de 6 000 \$ au CDE Ste-Julie et Laurierville.
28. Utilisation de la salle municipale pour cours de gymnastique par Nadia Deshaies.
29. Correspondance.
30. Approbation des comptes.
31. États des revenus et dépenses au 31 mai 2011.
32. Varia. (collecte de sang le 12 juillet)
33. Clôture de l'assemblée.

**Résolution : 2011-114****Approbation de l'ordre du jour.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-114****Adoption des procès-verbaux du 2 et 17 mai 2011.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 2 et 17 mai 2011, soient et sont adoptés et signés tels que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

**Dépôt du certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement pour le règlement d'emprunt numéro 2011-01.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité dépose, conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, son certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement pour le règlement d'emprunt numéro 2011-01, lequel décrète un emprunt d'un montant maximum de 95 000 \$, pour l'achat d'un tracteur de marque Case IH.

**Que** le certificat mentionne que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2011-01 est de 1 160.

**Que** le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 127.

**Que** le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 2.

**Que** le règlement numéro 2011-01 est réputé avoir été adopté et que la tenue d'un scrutin n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Enfin, le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne qu'une copie conforme du règlement d'emprunt numéro 2011-01 a été expédiée au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour approbation

**Résolution : 2011-115****Résultat de la demande de soumissions pour le rechargement en pierre concassée MG-20B dans le Rang 4.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le résultat de l'ouverture des soumissions pour des travaux de rechargement en pierre concassée MG-20B dans le Rang 4. Trois soumissions ont été reçues avant 14h00 le 30 mai 2011. L'ouverture des soumissions s'est effectuée à la salle du conseil, le 30 mai 2011 à 14h05, par M. Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier, en présence de M. Henri Manningham, inspecteur municipal et Mme Maggy Beaudet de Excavation Maggy inc.. Le prix des soumissions sont les suivants :

Entrepreneurs	Quantité estimée	Prix unitaire	Sous-total	TPS 5%	TVQ 8,5%	Total
Exc. Maggy inc.	950 t.m.	14.82 \$	14 079.00 \$	703.95 \$	1 256.55 \$	16 039.50 \$
EMP inc.	950 t.m.	15.47 \$	14 696.50 \$	734.82 \$	1 311.66 \$	16 742.98 \$
Pavage Lagacé et Frères inc.	950 t.m.	19.17 \$	18 211.50 \$	910.58 \$	1 625.38 \$	20 747.46 \$

**Attendu** que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par Excavation Maggy inc.;

**En conséquence**, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour le rechargement en pierre concassée MG-20B d'une partie du Rang 4, à Excavation Maggy inc., et ce, au prix de 16 039.50 \$, taxes incluses.

**Que** les travaux doivent être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

**Que** si des déboursés supplémentaires sont requis, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

**Adoptée**

#### **Résolution : 2011-116**

##### **Résultat demande de soumissions pour la fourniture d'un tracteur.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le résultat de l'ouverture des soumissions pour l'achat d'un tracteur de marque Case IH, modèle PUMA CVT 130, année 2011. Une soumission a été reçue avant 14h00 le 30 mai 2011. L'ouverture de la soumission s'est effectuée à la salle du conseil, le 30 mai 2011 à 14h05, par M. Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier, en présence de M. Henri Manningham, inspecteur municipal, Mme Maggy Beudet de Excavation Maggy inc. et M. Sylvain Châteauneuf, représentant du Garage Elphège Boissonneault inc.. Le prix de la soumission est le suivant :

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Prix</b>	<b>TPS 5%</b>	<b>TVQ 8,5%</b>	<b>Total</b>
<b>Garage Elphège Boissonneault inc.</b>	93 000 \$	Non applicable	Non applicable	<b>93 000 \$</b>
<b>Les Équipements Adrien Phaneuf inc.</b>				<b>N'a pas soumissionné</b>

**Attendu** que la soumission du Garage Elphège Boissonneault inc., est conforme au devis de la municipalité;

**En conséquence**, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte la soumission du Garage Elphège Boissonneault inc., pour la fourniture d'un tracteur de marque Case IH, modèle PUMA CVT 130, année 2011, et ce, au prix indiqué dans sa soumissions reçue le 30 mai 2011, soit 93 000 \$, tout inclus.

**Que** les déboursés supplémentaires, s'il y a lieu, devront être autorisés, au préalable, par le conseil municipal.

**Que** la présente résolution entrera en vigueur, à la réception de l'approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire, du règlement numéro 2011-01, relativement à l'achat d'un tracteur de marque Case IH, modèle PUMA 130 CVT, année 2011.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-117****Résultat demande de soumissions pour diverses réparations de pavage dans les chemins municipaux.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le résultat de l'ouverture des soumissions pour des travaux de réparations de pavage à divers endroits sur les chemins municipaux. Deux soumissions ont été reçues avant 14h00 le 30 mai 2011. L'ouverture des soumissions s'est effectuée à la salle du conseil, le 30 mai 2011 à 14h05, par M. Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier, en présence de M. Henri Manningham, inspecteur municipal et Mme Claire Gosselin, inspectrice en bâtiment et en environnement. Les prix des soumissions sont les suivants :

**Pavage Veilleux (1990) inc.**

<b>Superficie</b>	<b>Nombre de tonnes métriques</b>	<b>Prix à la tonne métrique</b>	<b>TPS 5%</b>	<b>TVQ 8,5%</b>	<b>Total</b>
<b>Route de la Grosse-Ile (près chemin des chalets)</b>					
20m X 3m X 0.09 kg/m <sup>2</sup>	3,5 tonnes	117.00	20.48	36.55	466.52 \$
<b>Chemin de la Grosse-Ile (près du 347 Chemin de la Grosse-Ile)</b>					
100m X 6.5m X 0.060 kg/m <sup>2</sup>	39 tonnes	116.00	226.20	403.77	5 153.97 \$
100m X 6.5m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	58.5 tonnes	117.00	342.23	610.87	7 797.60 \$
<b>Chemin de la Grosse-Ile (Près de Atoka Pilote)</b>					
20m X 3m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	5.5 tonnes	117.00	32.18	57.43	733.11 \$
<b>Chemin de la Grosse-Ile (Près porcherie de la Coop)</b>					
20m X 3m X 0.120 kg/m <sup>2</sup>	7 tonnes	117.00	40.95	73.10	933.05 \$
65 X 6.5 m X 0.060 kg/m <sup>2</sup>	25 tonnes	117.00	146.25	261.06	3 332.31 \$
65 X 6.5 m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	38 tonnes	117.00	222.30	396.81	5 065.11 \$
<b>Rang 6 Est (Près du 689)</b>					
125m X 6.5m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	73 tonnes	117.00	427.05	762.28	9 730.33 \$
<b>Rang 6 Est (Près du 685)</b>					
4m X 6.5m X 0.120 kg/m <sup>2</sup>	3 tonnes	117.00	17.55	31.33	399.88 \$
<b>Avenue Renaud (Près du 105)</b>					
30m X 3m X 0.045 kg/m <sup>2</sup>	4,5 tonnes	117.00	26.33	46.99	599.82 \$
<b>Rang 8 Ouest (Sucrerie Denis Bergeron)</b>					
60m X 4m X 0.045 kg/m <sup>2</sup>	11 tonnes	117.00	64.35	114.86	1 466.21 \$
40m X 4m X 0.045 kg/m <sup>2</sup>	5,5 tonnes	117.00	32.18	57.43	733.11 \$
<b>Rang 8 Ouest (Courbe près du 813)</b>					
1m X 14m X 0.120 kg/m <sup>2</sup>	2 tonnes	117.00	11.70	20.88	266.58 \$
<b>Route du 9<sup>e</sup> rang (plusieurs endroits sur 1.4 km)</b>					
3m X 10m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	2,5 tonnes	117.00	14.63	26.11	333.23 \$
6m X 3m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	1,5 tonne	117.00	8.78	15.66	199.94 \$
10m X 6.5m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	6 tonnes	117.00	35.10	62.65	799.75 \$
20m X 6.5m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	12 tonnes	117.00	70.20	125.31	1 599.51 \$
30m X 6.5m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	17 tonnes	117.00	99.45	177.52	2 265.97 \$
30m X 6.5m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	17 tonnes	117.00	99.45	177.52	2 265.97 \$
3m X 10m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	3 tonnes	117.00	17.55	31.33	399.88 \$
60m X 6.5m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	35 tonnes	117.00	204.75	365.48	4 665.23 \$
10m X 6.5m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	6 tonnes	117.00	35.10	62.65	799.75 \$
3m X 3m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	0.5 tonne	117.00	2.93	5.22	66.65 \$
10m X 6.5m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	6 tonnes	117.00	35.10	62.65	799.75 \$

<b>Rang Scott (Près du 1320)</b>					
10m X 3m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	2,5 tonnes	117.00	14.63	26.11	333.23 \$
<b>Rang Scott (Près du 1341)</b>					
2m X 6.5m X 0.120 kg/m <sup>2</sup>	1.5 tonnes	117.00	8.78	15.66	199.94 \$
<b>Rang Scott (Près réservoir eau potable)</b>					
10m X 6.5m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	6 tonnes	117.00	35.10	62.65	799.75 \$
<b>Grand total :</b>	<b>392 tonnes</b>				<b>52 206.15 \$</b>

**Pavage Lagacé et Frères inc.**

<b>Superficie</b>	<b>Nombre de tonnes métriques</b>	<b>Prix à la tonne métrique</b>	<b>TPS 5%</b>	<b>TVQ 8,5%</b>	<b>Total</b>
<b>Route de la Grosse-Ile (près chemin des chalets)</b>					
20m X 3m X 0.09 kg/m <sup>2</sup>	3,5 tonnes	125.78	22.01	39.29	501.53 \$
<b>Chemin de la Grosse-Ile (près du 347 Chemin de la Grosse-Ile)</b>					
100m X 6.5m X 0.060 kg/m <sup>2</sup>	39 tonnes	125.78	245.27	437.81	5 588.50 \$
100m X 6.5m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	58.5 tonnes	125.78	367.91	656.71	8 382.75 \$
<b>Chemin de la Grosse-Ile (Près de Atoka Pilote)</b>					
20m X 3m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	5.5 tonnes	125.78	34.59	61.74	788.12 \$
<b>Chemin de la Grosse-Ile (Près porcherie de la Coop)</b>					
20m X 3m X 0.120 kg/m <sup>2</sup>	7 tonnes	125.78	44.02	78.58	1 003.06 \$
65 X 6.5 m X 0.060 kg/m <sup>2</sup>	25 tonnes	125.78	157.23	280.65	3 582.38 \$
65 X 6.5 m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	38 tonnes	125.78	238.98	426.58	5 445.20 \$
<b>Rang 6 Est (Près du 689)</b>					
125m X 6.5m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	73 tonnes	125.78	459.00	819.49	10 460.53 \$
<b>Rang 6 Est (Près du 685)</b>					
4m X 6.5m X 0.120 kg/m <sup>2</sup>	3 tonnes	125.78	18.87	33.68	429.89 \$
<b>Avenue Renaud (Près du 105)</b>					
30m X 3m X 0.045 kg/m <sup>2</sup>	4,5 tonnes	125.78	28.30	50.52	644.83 \$
<b>Rang 8 Ouest (Sucrerie Denis Bergeron)</b>					
60m X 4m X 0.045 kg/m <sup>2</sup>	11 tonnes	125.78	69.18	123.48	1 576.24 \$
40m X 4m X 0.045 kg/m <sup>2</sup>	5,5 tonnes	125.78	34.59	61.74	788.12 \$
<b>Rang 8 Ouest (Courbe près du 813)</b>					
1m X 14m X 0.120 kg/m <sup>2</sup>	2 tonnes	125.78	12.58	22.45	286.59 \$
<b>Route du 9<sup>e</sup> rang (plusieurs endroits sur 1.4 km)</b>					
3m X 10m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	2,5 tonnes	125.78	15.72	28.06	358.23 \$
6m X 3m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	1,5 tonne	125.78	9.43	16.84	214.94 \$
10m X 6.5m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	6 tonnes	125.78	37.73	67.35	859.76 \$
20m X 6.5m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	12 tonnes	125.78	75.47	134.71	1 719.54 \$
30m X 6.5m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	17 tonnes	125.78	106.91	190.84	2 436.01 \$
30m X 6.5m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	17 tonnes	125.78	106.91	190.84	2 436.01 \$
3m X 10m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	3 tonnes	125.78	18.87	33.68	429.89 \$
60m X 6.5m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	35 tonnes	125.78	220.12	392.91	5 015.33 \$
10m X 6.5m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	6 tonnes	125.78	37.73	67.35	859.76 \$
3m X 3m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	0.5 tonne	125.78	3.14	5.61	71.64 \$
10m X 6.5m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	6 tonnes	125.78	37.73	67.35	859.76 \$

<b>Rang Scott (Près du 1320)</b>					
10m X 3m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	2,5 tonnes	125.78	15.72	28.06	358.23 \$
<b>Rang Scott (Près du 1341)</b>					
2m X 6.5m X 0.120 kg/m <sup>2</sup>	1.5 tonnes	125.78	9.43	16.84	214.94 \$
<b>Rang Scott (Près réservoir eau potable)</b>					
10m X 6.5m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	6 tonnes	125.78	37.73	67.35	859.76 \$
<b>Grand total :</b>	<b>392 tonnes</b>				<b>56 171.59 \$</b>

**Attendu** que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par Pavage Veilleux (1990) inc.;

**En conséquence**, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour les réparations de pavage à divers endroits sur les chemins municipaux à Pavage Veilleux (1990) inc., et ce, au prix de 52 206.15 \$, taxes incluses.

**Que** les travaux doivent être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

**Que** si des déboursés supplémentaires sont requis, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2011-118**

#### **Résultat demande de cotations pour le remplacement de la fournaise à la caserne.**

1<sup>ère</sup> cotation de Plomberie 1750 inc. pour la fourniture et l'installation d'une fournaise électrique d'une capacité de 27 Kw, raccordement électrique **non** inclus : 3 698.00 \$, taxes non incluses.

2<sup>e</sup> cotation de Plomberie Fernand Breton 1975 inc. pour la fourniture et l'installation d'une fournaise électrique d'une capacité de 27 Kw, raccordement électrique inclus : 3 800.00 \$, taxes non incluses.

**Après délibérations**, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité accorde le contrat pour le remplacement de la fournaise à l'huile à la caserne des pompiers, à Plomberie Fernand Breton 1975 inc., au prix de 4 329.15 \$, taxes incluses.

**Que** le prix inclut la fourniture d'une bouilloire électrique d'une capacité de 27 kw, 1 réservoir d'expansion # 30, 1 thermostat électronique, le raccordement électrique, 1 ensemble de support mural, l'enlèvement et la disposition du réservoir à l'huile et de la fournaise à l'huile existants.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2011-119**

#### **Remplacement de la conduite de chauffage à l'édifice municipal.**

**Attendu** que la conduite de chauffage pour la salle municipale est aménagée sous le plancher en terraso, et que depuis quelques années, plusieurs fuites ont été réparées, indiquant que sa durée de vie est pratiquement atteinte;

**Attendu** que 2 options sont proposées, soient l'installation d'une nouvelle conduite principale de chauffage, laquelle serait aménagée au plafond de la

salle municipale, avec des raccords pour chaque calorifère, ou l'installation de ventilo-convecteur à l'eau chaude, laquelle ne nécessite pas de calorifère;

**Attendu** que le coût des 2 options est sensiblement le même;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Luc Côté, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil choisit la première option, soit de condamner la conduite de chauffage existante de la salle municipale, laquelle est aménagée sous la plancher en terraso, et de faire installer une nouvelle conduite de chauffage au plafond de la salle municipale.

**Que** le directeur général et secrétaire-trésorier, est autorisé à demander des cotations pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle conduite à la salle municipale avec les raccords aux calorifères existants, à Plomberie Fernand Breton 1975 inc., à Multi-Service MGM inc. et à Plomberie 1750 inc..

**Que** le directeur général et secrétaire-trésorier, est de plus autorisé à accorder les travaux pour l'installation de la nouvelle conduite de chauffage à l'entrepreneur qui déposera la cotation la plus basse.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2011-120**

#### **Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.**

**Attendu** que la MRC de l'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

**Attendu** que la MRC de l'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2010, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement numéro 297 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

**Attendu** que le règlement numéro 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

**Attendu** le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de l'Érable;

**Attendu** que les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

**En conséquence**, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le conseil de la municipalité de Laurierville demande à la MRC de l'Érable le versement d'un montant de 14 963.91 \$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de l'Érable.

**Que** la municipalité de Laurierville entend réaliser les travaux suivants :

- Réparation du pavage sur le Chemin de la Grosse-Ile (±23 000 \$)

**Que** la municipalité de Laurierville s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement numéro 297 de la MRC soit pour :

- La réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;

- Des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

**Que** cette résolution soit transmise à la MRC de l'Érable.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2011-121**

##### **Travaux suite à la tournée des chemins.**

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'inspecteur en voirie, M. Henri Manningham ou son adjoint M. François Gingras, à faire exécuter les travaux suivants :

- Nettoyage du fossé en face de la porcherie de Ferme Pier-Lis inc., en bordure de la terre de la Ferme Lauri (2003) inc..
- 3 à 4 voyages de gravier dans le Rang 2 à la hauteur de la sucrerie de M. Michel Comtois.
- Rallongement du ponceau à l'intersection du Rang 8 Ouest et du Petit 9<sup>e</sup> Rang.
- 4 à 5 voyages de gravier au début du Rang 5, soit près de la Route de la Grosse-Ile, nettoyage du fossé dans le même secteur, abaissement et remplacement du ponceau à l'intersection du Rang 5 et de la Route de la Grosse-Ile.
- Nettoyage d'une section du fossé près du 685 Rang 6 Est.
- Aménager 2 regards puisards pour le captage des eaux de pluie sur le terrain de Les Industries de la Rive Sud Itée, afin de réduire la quantité d'eau passant dans la conduite d'égout pluvial de l'avenue Tanguay.
- Corriger le trottoir en face de M. Yvon Carrier.

**Que** le coût des travaux susmentionnés est estimé à 7 000 \$, taxes incluses.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2011-122**

##### **Entente intermunicipale relative à la compétence pour la gestion des matières résiduelles.**

**Attendu** que la municipalité de Laurierville, ainsi que sept autres municipalités de la MRC de l'Érable ont conclu le 22 février 2006, une entente intermunicipale avec la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;

**Attendu** qu'en vertu de l'article 9.1 de ladite entente, la municipalité de Laurierville peut se retirer de la compétence de la Régie en date du 1<sup>er</sup> janvier 2012;

**Attendu** les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait prévues à ladite entente;

**En conséquence**, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu à l'unanimité, que la municipalité de Laurierville exerce son droit de retrait en date du 1<sup>er</sup> janvier 2012, de l'entente intermunicipale intervenue avec la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie selon les modalités prévues à l'article 9 de ladite entente.

**Que** cette résolution soit transmise par courrier recommandé à chaque municipalité partie à l'entente ainsi qu'à la Régie.

#### **Adoptée**



**Résolution : 2011-123**

**Demande pour une nouvelle entrée charretière par la Ferme Roland Caron inc..**

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil autorise Ferme Roland Caron inc., à effectuer ou faire effectuer, à ses frais, la pose d'un ponceau de 20 pieds de longueur, dans une partie du fossé longeant le Rang 5, soit à la hauteur du lot numéro 117, à environ 150 pieds du lot numéro 118 afin d'aménager une entrée charretière.

**Que** les travaux de remplissage de fossé soient effectuées conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur municipal.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-124**

**Demande d'autorisation à la CPTAQ par La Cannebergière SENC.**

**Attendu** que La Cannebergière SENC s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à l'effet d'obtenir une autorisation pour acquérir une partie d'une propriété de M. et Mme Ronald et Marielle Boucher, d'une superficie d'environ 140 acres, étant située sur les lots numéros 83-P et 84-P, pour les fins de l'agrandissement de l'exploitation de leur entreprise agricole de culture de canneberges;

**Attendu** que la municipalité de Laurierville doit faire connaître sa recommandation sous forme de résolution, à la CPTAQ, en fonction de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

- a) Le potentiel agricole des sols que l'on retrouve sur les lots numéros 83-P et 84-P, est majoritairement constitué de sols de classe 4.
- b) La partie visée est en partie boisée, environ 90 acres, et en partie en culture (foin et pacage) sur environ 50 acres, et le demandeur désire y faire la production de canneberges.
- c) Une autorisation de la présente demande n'a pas de conséquence sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants, puisque les propriétaires actuels conservent une partie de leur propriété, soit les lots numéros 140-P, 141-P et 142-P, afin de continuer la culture de foin sur une superficie d'environ 15 acres et l'exploitation d'une érablière sur une superficie d'environ 130 acres, constituée de 2 000 entailles avec un potentiel de 3 000 entailles, et le demandeur pourra agrandir son exploitation de la culture de canneberges.
- d) Les établissements de production animale ne sont pas affectés par cette demande. Les bâtiments agricoles les plus près sont situés à environ 1,2 km.
- e) L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles sont peu affectés, puisque l'on retrouve de la production de canneberges sur une grande surface dans ce secteur (±800 acres).
- f) L'ensemble du projet préserve pour l'agriculture les ressources eau et sol dans la municipalité et la région.
- g) Le projet n'a pas d'incidence sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

- h) Le projet permettra de contribuer à l'essor économique de la municipalité, avec l'exploitation d'une plus grande superficie de la production de canneberges.
- i) La présente demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité de Laurierville.

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que ce conseil est favorable à la demande de La Cannebergière SENC, et recommande à la CPTAQ d'autoriser la vente d'une partie de la propriété de M. et Mme Ronald et Marielle Boucher, soit les lots numéros 83-P et 84-P du cadastre de Somerset-Nord, circonscription foncière d'Arthabaska, représentant une superficie estimée à 140 acres.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2011-125**

##### **Acceptation du Comité Famille-Aînés.**

**Considérant** la volonté de la municipalité d'élaborer une Politique familiale municipale (PFM) incluant une démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA), pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aînés;

**Considérant** que la municipalité est en période d'élaboration de sa PFM et de la démarche MADA;

**Considérant** que le cheminement de la PFM et de la démarche MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

**Considérant** que la mise en place est fondamentale au cheminement de la PFM et de la démarche MADA;

**Considérant** que la PFM incluant la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville procède à la création d'un comité de la PFM sous la responsabilité de l'élu responsable des questions familiales (RQF) et responsable des aînés.

**Que** les membres du Comité sont les suivants :

Représentantes des aînés :                   Mme Lorraine B. Gingras  
  Mme Jeannine Daigle

Représentantes familiales :               Mme Sonia Bergeron  
  Mme Isabelle Gagné

Représentants des jeunes 12-18 :       Mme Ève Provencher  
  Mme Léane Provencher  
  Mme Chloé Manningham

Représentante du conseil municipal :     Mme Julie Bernard

**Que** le Comité de la PFM aura pour mandat :

- De permettre le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des réseaux sociaux, des organismes socio-économiques,

le milieu de la santé, le milieu scolaire, les services municipaux, le milieu des affaires, etc... .

- D'assurer l'élaboration de la PFM :  
en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;  
en recommandant des projets concernant les divers cycles de vie;
- D'assurer l'implantation de la démarche MADA;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la famille et les aînés.
- Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance.
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir Famille ».
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions et ce quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culture).
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :  
en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;  
  
en priorisant les éléments du plan d'action;  
  
en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale.

#### **Adoptée**

##### **Résolution : 2011-126**

##### **Remplacement par intérim de Mme Pierrette Payeur à titre de répondante du Comité Famille-Aîné.**

**Attendu** que Mme Pierrette Payeur a avisé le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, qu'elle ne pourra agir, pour un temps indéterminé, à titre de représentante sur le Comité de la Politique familiale municipale et de la démarche Municipalité Amie des Aînés;

**En conséquence**, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que Mme Julie Bernard, conseillère, soit nommée par intérim pour remplacer Mme Pierrette Payeur, à titre représentante de la municipalité sur le Comité de la Politique familiale municipale et de la démarche Municipalité Amie des Aînés.

#### **Adoptée**

##### **Résolution : 2011-127**

##### **Remplacement des lames marteaux sur la faucheuse.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'autoriser l'inspecteur en voirie, M. Henri Manningham, à remplacer les 44 lames marteaux sur la faucheuse.

**Que** le coût d'une lame marteau est de 25.32 \$ l'unité, selon une cotation du Garage A. Charest 2010 inc., pour un déboursé total de 1 269.22 \$, taxes incluses.

**Adoptée**

**Période de questions de l'assistance.**

Intervention de Mme Aline Gosselin, remerciant la municipalité pour le don à l'activité Relais pour la vie, au profit de la Société canadienne du Cancer. De plus, cette dernière informe le conseil, qu'il faudrait apporter des corrections à la grille d'égout pluvial située près de chez elle, car elle est surélevée par rapport au pavage de la rue.

Le maire, M. Marc Simoneau, indique que la demande, au sujet de la grille d'égout pluvial sera transmise au service de voirie.

**Résolution : 2011-128**

**Demande d'appui de la Maison du CLDI de l'Érable.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville appuie La Maison du CLDI de l'Érable, dans ses démarches auprès de l'Agence de santé et services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, pour obtenir son accréditation dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires, laquelle est délivrée par ladite Agence.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-129**

**Lignages des chemins municipaux.**

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire effectuer le lignage sur le pavage du Rang Scott, du Rang 8 Ouest et du Rang 6 Est et Ouest, représentant environ 11 kilomètres.

**Que** le coût des travaux de lignage est estimé à 3 000 \$, taxes incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-130**

**Offre de service concernant le remboursement de la TPS et de la TVQ.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'offre de service de l'entreprise Planitaxe (Éthier Avocats inc.), pour l'analyse du système de taxes à la consommation relié principalement aux réclamations de la TPS et de la TVQ de la municipalité.

**Que** les honoraires de Planitaxe se limitent à 35%, taxes non incluses, calculés en fonction des montants récupérés des autorités fiscales, en capital et intérêts.

**Que** lesdits honoraires, estimés à ±5 000 \$, ne deviendront exigibles que lorsque les remboursements, notes de crédit ou compensations auront été accordées à la municipalité par les autorités fiscales.

**Qu'**advenant le cas où il y aurait absence de montants réclamés et accordé, la municipalité n'aura aucun frais ou déboursés à payer en faveur de Planitaxe.

**Que** le directeur général et secrétaire-trésorier, est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, le contrat de services à intervenir entre la municipalité de Laurierville et Planitaxe (Éthier Avocats inc.).

**Adoptée**

**Remise d'attestation bénévole aux membres du Comité 12-18 de Laurierville.**

Le maire, M. Marc Simoneau, remet une attestation de bénévolat aux 10 membres du Comité 12-18 de Laurierville et les remercie sincèrement de leur implication dans la municipalité. Le maire souligne également la présence de Mme Nancy Robichaud de Laurierville, laquelle siège sur le conseil d'administration de l'organisme Partenaires 12-18 de la MRC de l'Érable.

Voici la liste des membres du Comité 12-18 de Laurierville :

Mme Stéphanie Marcoux, présidente	Mme Chloé Manningham
Mme Ève Provencher	Mme Léane Provencher
Mme Julie Dussault	Mme Kim Dussault
M. Vincent Bellerose-Roy	Mme Nadia Deshaies
M. Jimmy Duval-Trachy	M. Toby Duval-Trachy

**Résolution : 2011-131**

**Inscription au congrès de la FQM.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le maire, M. Marc Simoneau, ainsi que les conseillers, M. Charles-Omer Brassard et M. Luc Côté, à participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités, les 29, 30 septembre, et 1er octobre 2011 à Québec.

**Que** les frais d'inscriptions au montant de 575.00 \$ par élu, taxes non incluses, ainsi que les frais de déplacements et de séjours des 3 élus, seront défrayés par la municipalité, sur présentation de pièces justificatives.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-132**

**Horaire au bureau municipal pour juillet et août.**

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que pour les mois de juin, juillet et août 2011, les heures d'ouverture du bureau municipal seront les suivantes :

Lundi, mardi, mercredi et jeudi :	8h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h00
Vendredi :	8h30 à 12h00

**Que** le nombre d'heures travaillées par chaque employé demeure inchangé durant cette période.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-133**

**Soirée Hommage 12-18.**

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que ce conseil entérine la participation du maire et sa conjointe, à la 9<sup>e</sup> édition de la Soirée Hommage 12-18 en l'honneur des adolescents membres des Comité 12-18.

**Que** la soirée s'est déroulée le samedi 4 juin dernier à St-Pierre-Baptiste.

**Que** le coût de participation à l'activité, de 12.00 \$ par personne, soit défrayé par la municipalité, pour un déboursé de 24.00 \$.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-134**

**Transfert au service de loisirs.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, qu'un montant de 2 000 \$ soit transféré, de l'administration générale au service de loisirs, en vue de payer les comptes dus à ce poste.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-135**

**Achat de fleurs pour l'embellissement de la municipalité.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil autorise M. Gilles Bissonnette, préposé à l'embellissement de la municipalité, à faire l'achat de fleurs et de paniers de fleurs chez Les Serres de Kinnear's Mills, pour les divers aménagements floraux de la municipalité.

**Que** le coût des fleurs et des paniers de fleurs, ainsi que pour la main-d'œuvre pour la plantation des dites fleurs, sont estimés à 9 700 \$.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-136**

**Demande d'autorisation pour vendre de la boisson alcoolisée.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville autorise le Comité de la Tire de tracteurs à vendre de la boisson alcoolisée pour consommation sur place, au terrain de l'édifice municipal, situé à l'arrière du 140 rue Grenier, le 23 juillet 2011.

**Que** la présente résolution ne délivre pas le Comité de la Tire de tracteurs de se procurer un permis de boisson délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la vente de boissons alcoolisées.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-137**

**Transfert au CDE de Ste-Julie et Laurierville.**

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, qu'un montant de 6 000 \$ soit versé au Comité de développement économique de Sainte-Julie et Laurierville, afin d'aider financièrement à son fonctionnement opérationnel.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-138**

**Demande pour utiliser la salle municipale pour des cours de gymnastique.**

**Attendu** que Mme Nadia Deshaies, 14 ans, s'adresse au conseil municipal pour utiliser la salle municipale gratuitement, afin d'offrir des cours de gymnastique pour les jeunes de 7 à 12 ans;

**Attendu** que ce conseil encourage ce type d'initiative de la part des jeunes de Laurierville;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de fournir

gratuitement la salle municipale à Mme Nadia Deshaies, afin que cette dernière puisse offrir des cours de gymnastique aux jeunes de 7 à 12 ans, les lundis et mardis de 16h00 à 17h00 et de 17h30 à 18h30, du 27 juin au 16 août 2011.

### **Adoptée**

#### **Correspondance.**

- Réception de trois rapports d'inspection générale de la part du ministère des Transports, sur 3 ponts situés sur le territoire de la municipalité, au sujet des éléments relevant de la municipalité. Les ponts concernés sont les suivants : pont surplombant la rivière Bécancour sur la Route de la Grosse-Ile, pont surplombant la rivière Noire sur la Route Provencher et pont surplombant la rivière Barbue sur la Route de la Station.
- Invitation de BPR infrastructures à une formation sur la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

#### **Résolution : 2011-139**

##### **Formation sur l'économie d'eau potable.**

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, et le préposé au réseau de distribution de l'eau potable, M. François Gingras, à participer à une formation offerte par BPR Infrastructures, sur la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, jeudi le 16 juin prochain, à Bécancour, de 9h00 à 13h30.

**Que** le coût d'inscription au montant de 45.00 \$ par participant, ainsi que les frais de déplacements, seront défrayés par la municipalité de Laurierville, selon la politique en vigueur.

### **Adoptée**

- Lettre de la députée de Lotbinière, Mme Sylvie Roy, concernant le Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2011-2012. Le formulaire de demande d'aide financière devait être retourné avant le 1<sup>er</sup> juin 2011. Une demande de 32 000 \$ a été formulée par la municipalité dans le cadre de ce programme.
- Lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, sur la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, laquelle vise 2 objectifs :
  - 1) réduire de 20% la consommation moyenne d'eau par personne pour l'ensemble du Québec.
  - 2) réduire le taux de fuites dans le réseau de distribution à un maximum de 20% du volume d'eau distribué.

#### **Liste des comptes**

Praxair : Matériel pour soudure	76.30
Marius Marcoux & Fils : Installer potence de 12' Rte de la Station	664.16
Carte Sonic :Essence du 20/04 au 09/05 et pour machinerie d'été	508.49
Partenaires 12-18 :2 représentants pour souper hommage 2011	24.00
Remboursement de taxes : baisse d'évaluation	2 563.00
Receveur Gén. du Canada : Remises féd. de mai 2011	1 855.61
Ministre du Revenu : Remises prov. de mai 2011	4 640.72
Salaire : Rémunération employés municipaux en juin 2011.	10 856.16
Industrielle Alliance : Ass.-collective employés mun. en juin 2011	1 461.64
SSQ : Régime-retraite employés mun. en juin 2011	1 241.22
MRC de l'Érable : Quote-part MRC, 2 <sup>e</sup> vers. de 2.	48 638.99
Financière Banque Nationale inc. : Remboursement emprunt	33 117.28
Petite Caisse : Livres biblio, déplacement et timbres	262.27

Hydro-Québec : Service aqueduc rue Mercier du 24/03 au 24/05/11	969.83
Hydro-Québec : Service fosse commune rue Grenier du 25/03 au 25/05	87.09
XEROX : Contrat de service pour photocopies	57.44
Fonds de l'information foncière : 3 avis de mutation en mai 2011	9.00
Distr. R. Lachapelle : Matériels édifice municipal	155.85
Ville de Plessisville : Entente pour cour municipale commune 2011	721.64
Sylvain Beauregard : Frais avocat cour municipale	28.48
Ministre des Finances : Services de la Sûreté du Québec (1 <sup>er</sup> vers.)	49 970.00
Librairie Lepage : Achat de livres pour biblio	91.76
Biolab : Analyses d'eau en mai 2011	441.18
Fortin Sécurité Médic inc. : Matériels sécurité garage municipal	131.30
A Grégoire & Fils : Voyages de pierre concassée (réserve garage)	863.78
EMP inc : Location niveleuse	783.80
Pavage Lagacé et Frères inc. : Réparation rang 4	9 104.99
SCA des Appalaches : Huile fournaise, matériels garage, édifice	1 152.65
Garage A. Charest 2010 inc. : Réparation tracteur à pelouse	1 573.94
ORAPÉ : Cueillette mois de mai 2011	232.50
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour mai.	879.75
Hydro-Québec : Service à la croix du Rang Scott du 30 mars au 26 mai.	73.17
Hydro-Québec : Service au réservoir du 30 mars au 26 mai.	114.20
Hydro-Québec : Service au garage du 30 mars au 26 mai.	864.51
Hydro-Québec : Service à la bibliothèque du 30 mars au 26 mai.	262.26
Hydro-Québec : Service à la caserne du 30 mars au 26 mai.	166.22
Hydro-Québec : Service à l'édifice municipal du 30 mars au 26 mai.	567.39
Stelem : Restauration de 10 bornes fontaines.	9 409.99
Carrières Plessis inc. : Fourniture de 0-3/4 et 0-2 ½ Rang 4.	5 575.62
L. Jam inc. : Location niveleuse (9 heures).	1 127.86
Aline Desrochers : Achat livre pour bibliothèque.	37.72
Sable Marco : Fourniture de 56 sacs de 20 kg d'asphalte froide.	645.21
Bell Canada : Service pour juin.	670.97
OMH de Laurierville : Progr. suppl. au loyer Résidence Provencher.	121.10
OMH de Laurierville : Quote-part municipal (2 vers. de 3).	1 489.00
Gaudreau Environnement inc. : Service pour mai (estimé).	5 200.00
Régie de la Mauricie : Service pour mai (estimé).	2 500.00

#### **Résolution : 2011-140**

##### **Approbation des comptes.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

#### **Adoptée**

##### **États des revenus et dépenses au 31 mai 2011.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 31 mai 2011, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 806 011.40 \$, et des déboursés au montant de 443 612.97 \$, laissant un solde en caisse de 453 510.16 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2011, les revenus et dépenses au 31 mai 2010.

##### **Varia.**

##### **Collecte de sang.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil qu'une collecte de sang se déroulera le mardi 12 juillet prochain à la salle municipale de Laurierville, entre 13h30 et 20h30. Cette collecte de sang est organisée par Héma-Québec, en collaboration avec le Cercle des Fermières de Laurierville, le Comité de bénévoles de Laurierville et la municipalité de Laurierville.



**Résolution : 2011-141**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**directeur général et secrétaire-trésorier.**